

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2007

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 244)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE 6

Après l'alinéa 29 de cet article, insérer les trois alinéas suivants :

« III. *bis* – 1° L'article 235 *ter* KD du code général des impôts est abrogé ;

« 2° Dans le dernier alinéa de l'article 2 de l'ordonnance n° 2005-893 du 2 août 2005 relative au contrat de travail nouvelles embauches, la référence : « L. 931-20-1 » est remplacée par la référence : « L. 931-20 »

« 3° L'article L. 718-2-3 du code rural est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination